



Statut de l'étudiant sportif de haut niveau
Contrat de Scolarité 2019-2020
(Conformément au Statut de l'étudiant sportif de haut niveau)

L'étudiant

NOM et Prénom :

Date de naissance :/...../.....

N° étudiant UM : Téléphone :

Formation suivie par l'étudiant :

Discipline sportive pratiquée :

Club sportif ou structure d'entraînement :

Courriel : Téléphone :

La composante

Composante d'appartenance (U.F.R) : Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS)

Année universitaire d'inscription : **DEUST ACSS 2^{ème} année**

Date d'attribution du statut (commission Sport de Haut Niveau) :

Objectifs du contrat

- ➔ Accorder aux sportifs de haut niveau les moyens nécessaires à la poursuite d'études universitaires.
- ➔ Mettre en œuvre et développer la coopération entre les contractants en rendant compatibles la formation universitaire, la formation et la pratique sportive.
- ➔ Aménager la formation universitaire et permettre au sportif de haut niveau de suivre les enseignements indispensables à la poursuite d'un cursus universitaire cohérent dans le cadre d'une future insertion professionnelle ; il doit être compatible avec un entraînement sportif de qualité au regard des exigences de résultats et ménager des temps de récupération et d'intégration sociale indispensables à l'épanouissement personnel.

Modalités du contrat

ENGAGEMENTS DES PARTIES

- L'Université s'engage à :
- prendre en considération le caractère de sportif de haut niveau pouvant, au regard de la réglementation en vigueur, bénéficier d'aménagements spécifiques d'études.
- L'étudiant Sportif de Haut Niveau s'engage à :
- fournir le travail nécessaire à ma réussite universitaire,
 - communiquer l'ensemble de mes résultats sportifs de l'année,
 - représenter l'UM lors des rencontres interuniversitaires et à participer aux entraînements ponctuels (sports collectifs),
 - informer immédiatement son service de scolarité de tout changement de situation.



DEUST 2 ACSS

Modalités du contrat		
TOUT AMÉNAGEMENT DEVRA ÊTRE JUSTIFIÉ ET DÉTAILLÉ EN ANNEXE AU PRÉSENT CONTRAT		
L'étudiant doit impérativement se présenter à <u>chaque enseignant</u> afin de l'informer de son statut en début de semestre		
NOM :		PRENOM :
TEL :		
UE Semestre 4	ENSEIGNEMENT SPECIFIQUE	MODE de CONTROLE
code	Intitulés	
<p><i>Les enseignements du DEUST 2 ACSS se font uniquement en contrôle continu, voir avec les enseignants pour les évaluations.</i></p>		
<p style="text-align: center;"><u>Contrat à retourner IMPERATIVEMENT à</u> <u>La scolarité avant le 6 mars 2020</u></p>		



ORGANISATION DE L'EMPLOI DU TEMPS :

joindre l'emploi du temps sportif certifié par le club ou la structure d'entraînement et l'emploi du temps universitaire aménagé

**Sauf dispositions plus favorables adoptées par la composante, l'emploi du temps est arrêté en prenant en compte les contraintes liées aux entraînements et aux déplacements impératifs.*

MODALITES DE PARTICIPATION OBLIGATOIRE AUX RENCONTRES INTER-UNIVERSITAIRES ET AUX ENTRAINEMENTS PONCTUELS POUR LES SPORTS COLLECTIFS :

Les étudiants devront répondre à la convocation transmise par les enseignants responsables.

L'étudiant SHN souhaite bénéficier du Tutorat : Oui Non

Dans le cas d'un non-respect du présent contrat par le Sportif de Haut Niveau, l'UM se réserve la possibilité :

- de mettre un terme aux aménagements proposés,
- d'annuler la reconnaissance de statut et le cas échéant son renouvellement.

Le contrat est conclu :

- soit pour l'année universitaire, si attribution du statut de sportif haut niveau lors de la commission du 27 septembre ou d'octobre 2019
- soit pour le second semestre uniquement, si attribution du statut de sportif de haut niveau lors de la commission de décembre

et peut être dénoncé sur accord des parties

Fait à Montpellier, en deux exemplaires, le

L'intéressé

(Précédé de la mention « Lu et approuvé »)

**Le responsable
pédagogique**

Le Directeur de la Composante